

DATE DE PUBLICATION : 9 décembre 2011

**ARRÊTÉ N° A – 2011 – 09 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 25 NOVEMBRE 2011**

relatif au déclassement du domaine public et à l'autorisation de cession d'un ensemble immobilier
situé à Lyon (69) ainsi qu'à la cession de parcelles de terrain situées à Embrun (05)

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE FRANCE,

Vu les articles L. 142-2 et L. 144-2-1 du *Code monétaire et financier*,

Vu le *Code général de la propriété des personnes publiques* et notamment ses articles L. 2141-1 et L. 2141-2,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 25 novembre 2011,

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Le bien immobilier, situé à LYON 2^e (69), composé de deux immeubles mitoyens sis 14 et 16 rue de la République, est déclassé par anticipation du domaine public de la Banque de France et peut être vendu. Sa désaffectation interviendra au plus tard le 31 décembre 2013.
- Article 2 :** Le bien immobilier situé à EMBRUN (05), appartenant au domaine privé de la Banque de France et constitué de six parcelles de terrain (cadastrées AR170, AR171, AR65, AR66, AR67 et AR88) groupées et non bâties, peut être vendu.
- Article 3 :** Le gouverneur de la Banque de France est chargé de l'application du présent arrêté qui est publié au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Fait à Paris le 25 novembre 2011

Pour le Conseil général :

Le gouverneur de la Banque de France, président

Christian NOYER